



# Rapport financier 2023

MOUVEMENT  
COLLECTIF



# Table des matières

## 2

**Aperçu financier et revue financière  
des états financiers consolidés (non audités)**

## 11

**Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation  
de l'information financière**

## 12

**Rapport des auditeurs indépendants**

## 15

**États financiers consolidés**

- 15 État consolidé des résultats
- 16 État consolidé des gains et pertes de réévaluation
- 17 Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales
- 18 (Déficit) Excédent d'investissement consolidé à des fins fiscales
- 19 État consolidé de la situation financière
- 20 État consolidé de la variation de la dette nette
- 21 État consolidé des flux de trésorerie
- 22 Charges consolidées par objet
- 23 Notes complémentaires
- 53 Tableaux complémentaires
  - Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé
  - Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

## Aperçu financier et revue financière des états financiers consolidés (non audités)

---

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes afférentes.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

## Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

(en milliers de dollars)

	2023	2022
<b>RÉSULTATS</b>		
Revenus de fonctionnement	1 745 105	1 625 237
Revenus d'investissement	415 487	783 142
Charges	2 076 728	1 929 521
Excédent de l'exercice	83 864	478 858
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Actifs financiers	4 681 030	5 031 047
Passifs	7 145 617	7 113 585
Dette nette	(2 464 587)	(2 082 538)
Actifs non financiers	9 090 799	8 625 363
Excédent accumulé	6 626 212	6 542 825
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Activités de fonctionnement	658 386	1 616 552
Activités d'investissement en immobilisations	(773 528)	(887 055)
Activités de placement	(69 588)	(26 773)
Activités de financement	59 087	69 508
Trésorerie	910 969	1 036 612
<b>INFORMATIONS À DES FINS FISCALES</b>		
(Déficit) excédent d'investissement consolidé à des fins fiscales	(308 489)	78 875
Endettement total net à long terme	2 239 130	1 955 211
<b>INFORMATIONS ADDITIONNELLES</b>		
Acquisitions d'immobilisations	864 022	942 097
Émission de dette à long terme	159 539	578 709
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	5,15 %	4,39 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	3,12 %	2,91 %

## Revue financière

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination « Résultats d'exploitation à des fins fiscales consolidés » proviennent de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

### ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

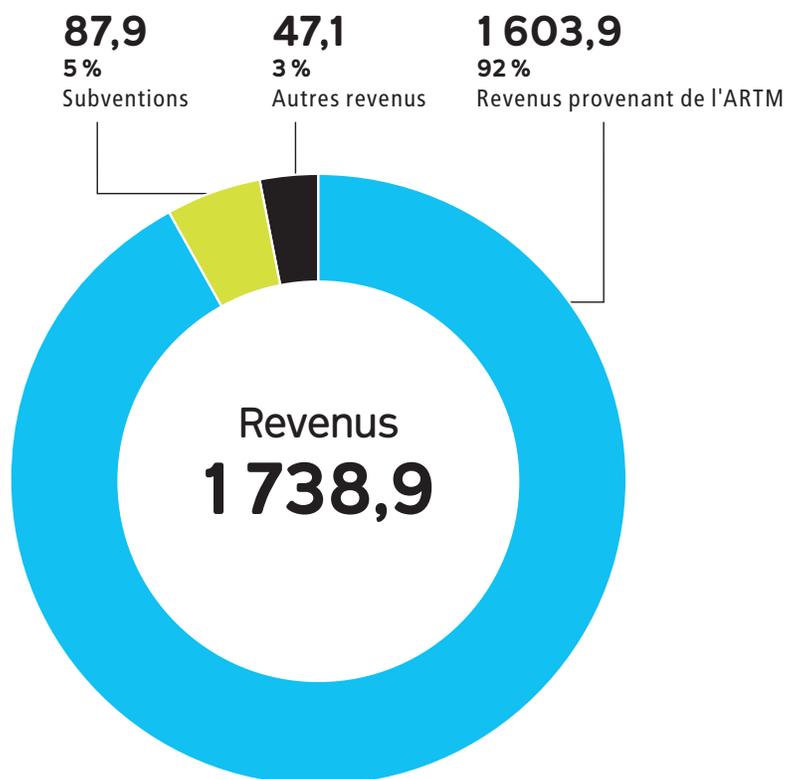
(en milliers de dollars)

	Budget	2023	2022
<b>REVENUS</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 589 742	1 603 892	1 505 100
Subventions	107 621	87 864	83 638
Autres revenus	37 348	47 111	42 002
Nouvelles sources de revenus à identifier	77 700	-	-
	<b>1 812 411</b>	<b>1 738 867</b>	<b>1 630 740</b>
<b>CHARGES</b>			
Rémunération	846 674	805 391	770 604
Charges sociales	288 013	280 992	268 479
Transport et communication	13 942	14 444	12 441
Honoraires professionnels	15 056	25 151	20 614
Achats de services techniques	108 073	108 545	87 116
Location	16 900	15 861	15 888
Entretien et réparation	82 678	67 844	69 963
Autres biens non durables	167 046	183 053	148 932
Frais de financement à court terme	4 228	-	615
Intérêts et frais de financement à la charge de :			
la Société	161 520	151 592	156 085
du gouvernement du Québec	107 621	84 246	78 552
Affectations au fonds d'immobilisations	660	1 748	1 451
	<b>1 812 411</b>	<b>1 738 867</b>	<b>1 630 740</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	-	-	-

La STM a entamé l'année 2023 avec un budget équilibré de 1,8 G\$. Au 31 décembre 2023, les résultats financiers affichent un excédent de fonctionnement nul.

## ANALYSE DES REVENUS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

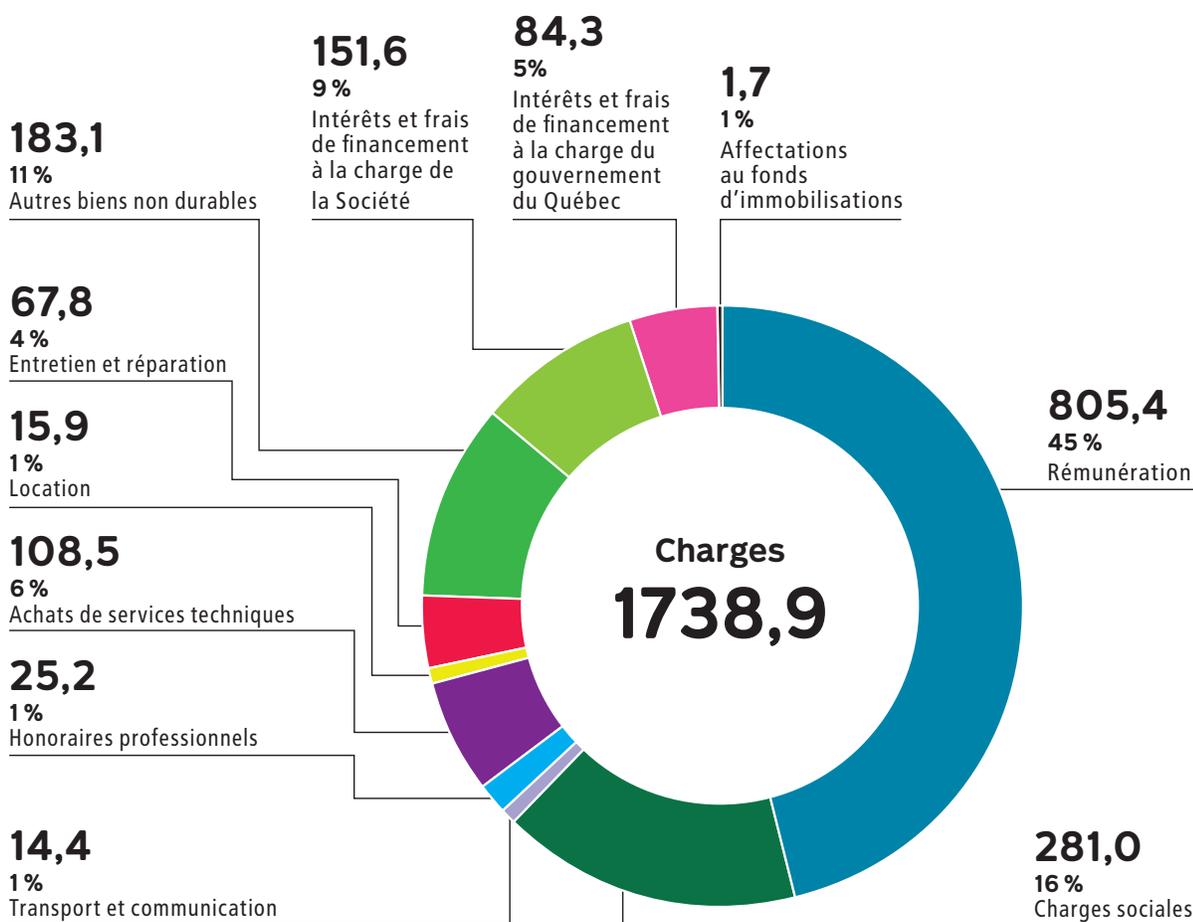
RÉPARTITION DES REVENUS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS DE \$)



La quasi-totalité des revenus de la STM provient de l'ARTM. Les autres sources de revenus proviennent des subventions relatives aux intérêts versés sur les dettes à long terme contractées pour financer les immobilisations ainsi que des autres revenus dont la publicité découlant d'ententes conclues par sa filiale Transgesco avec différents partenaires du secteur privé.

## ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES (EN MILLIONS DE \$)



La distribution globale des charges d'exploitation s'apparente à celle des exercices financiers précédents. La rémunération et les charges sociales constituent une part importante des dépenses opérationnelles de la Société. Ces dernières évoluent en conformité avec les clauses prévues aux conventions collectives. Par ailleurs, en support à la hausse du service livré pour le transport adapté en 2023, nous observons une augmentation des coûts des achats de services techniques occasionnés par des frais afférents aux contrats de taxis. Également, le contexte économique impacté par la tendance inflationniste soutenue est venu créer une augmentation des coûts des biens et services de façon générale.

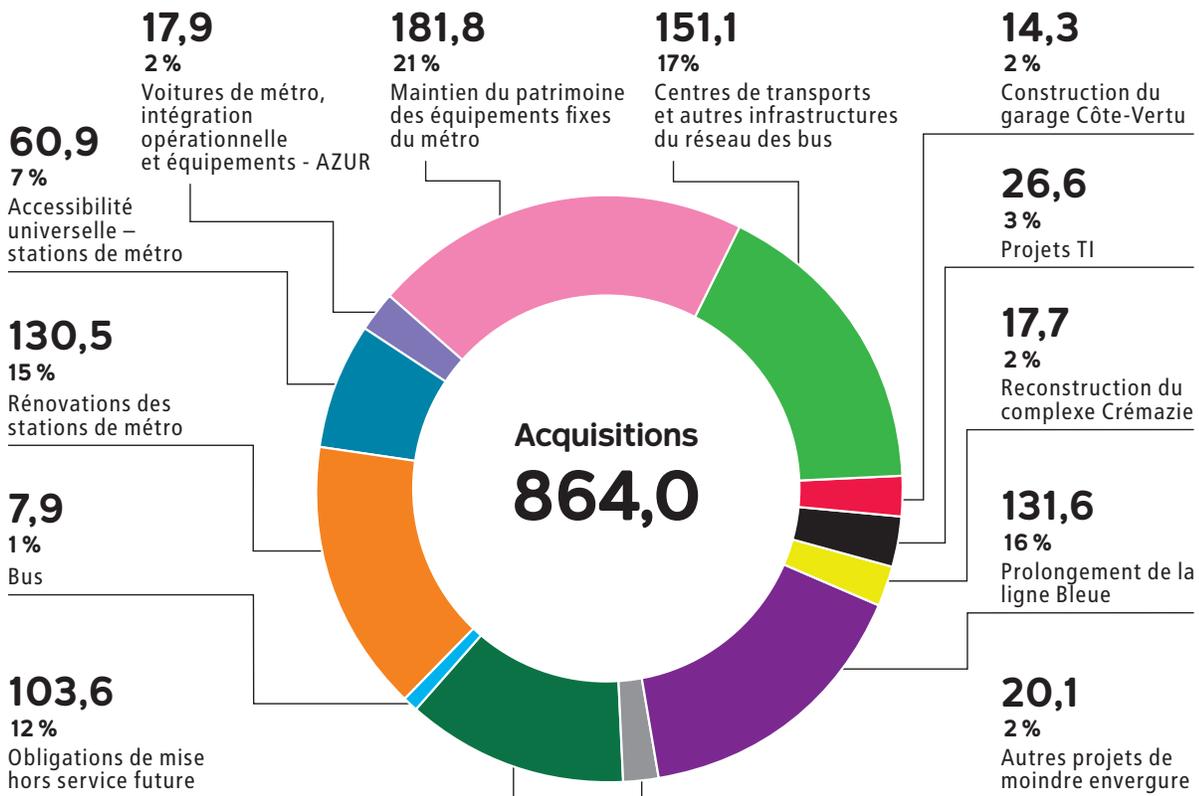
La proportion notable des intérêts et frais de financement est tributaire de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations dans le cadre de divers projets.

## ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT

### Acquisition d'immobilisations

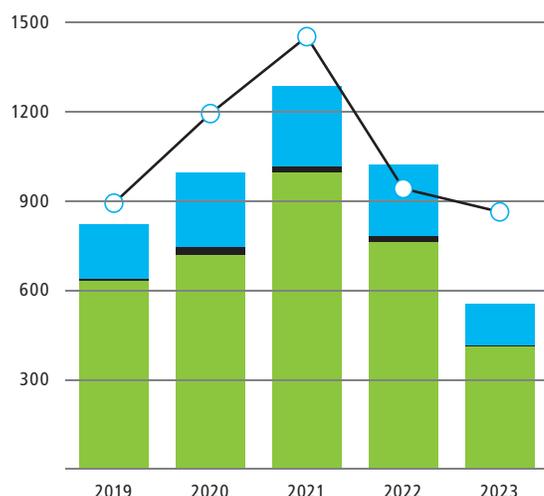
Durant l'exercice financier 2023, nous avons poursuivi nos efforts relatifs aux programmes de rénovation des stations de métro, de maintien du patrimoine des équipements fixes et de l'accessibilité universelle. Nous avons également procédé à l'acquisition de plusieurs terrains et immeubles dans le cadre du projet Prolongement de la ligne Bleue. De plus, le programme d'électrification de nos centres de transport est en cours de réalisation ainsi que la construction du centre de transport Bellechasse. Une part importante de l'augmentation des immobilisations de l'exercice provient de la comptabilisation des obligations de mise hors service future des immobilisations détenues par la Société à la suite de l'application d'une nouvelle norme comptable.

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)



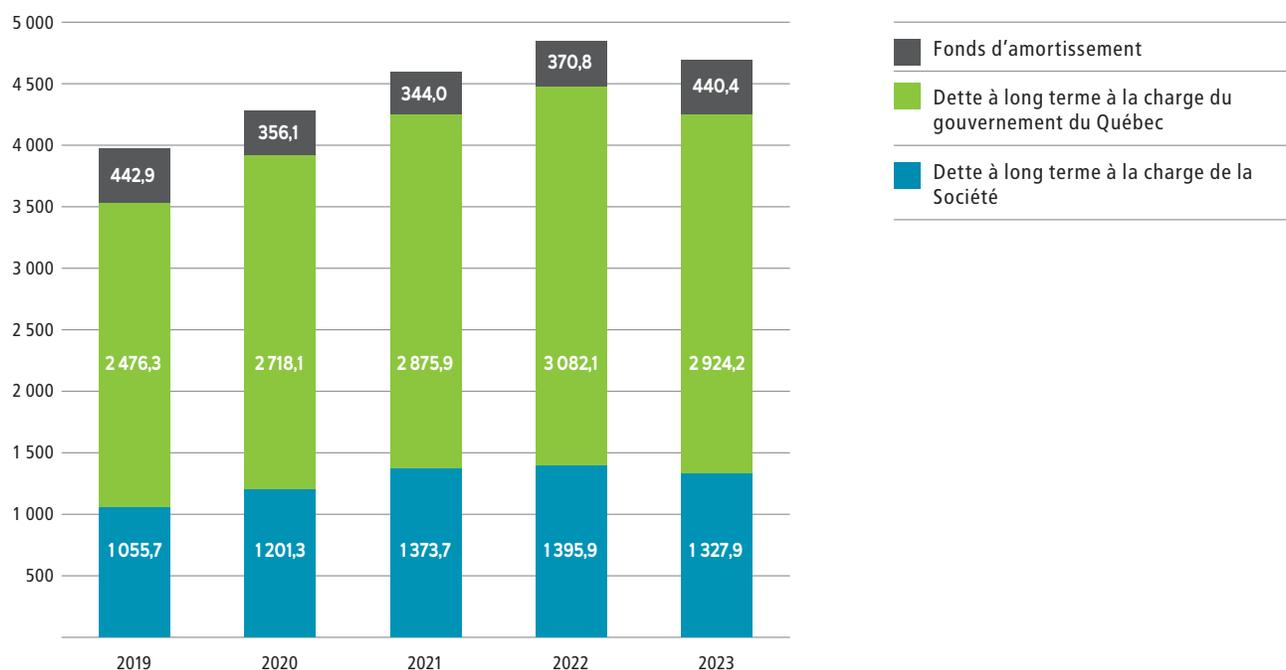
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)

La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont la SOFIL, le PAFFITC, le PAGITC et le PAGTCP. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



## FINANCEMENT

### DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS DE \$)



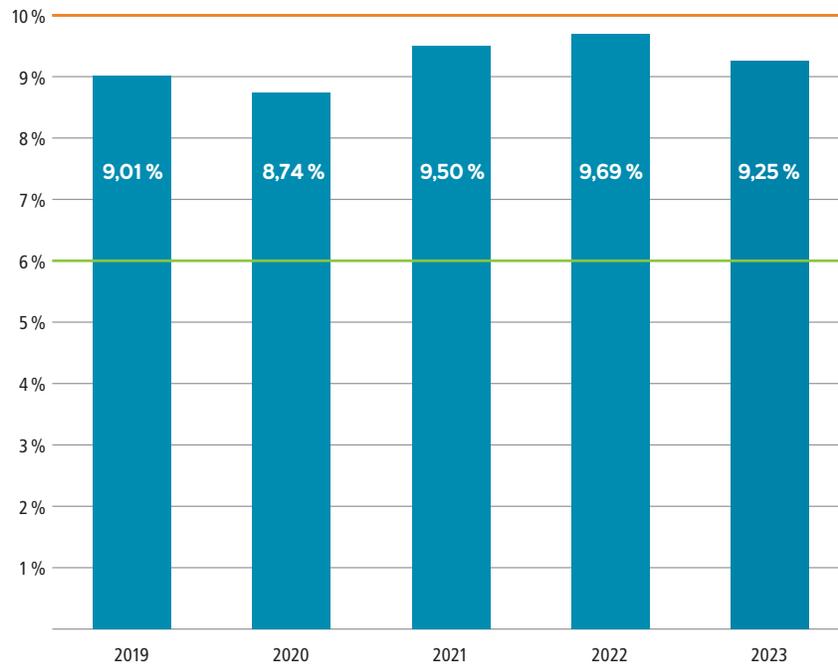
Tel que mentionné précédemment, la Société finance la majeure partie de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

## FINANCEMENT (suite)

### RATIO DU SERVICE DE DETTE NET

---

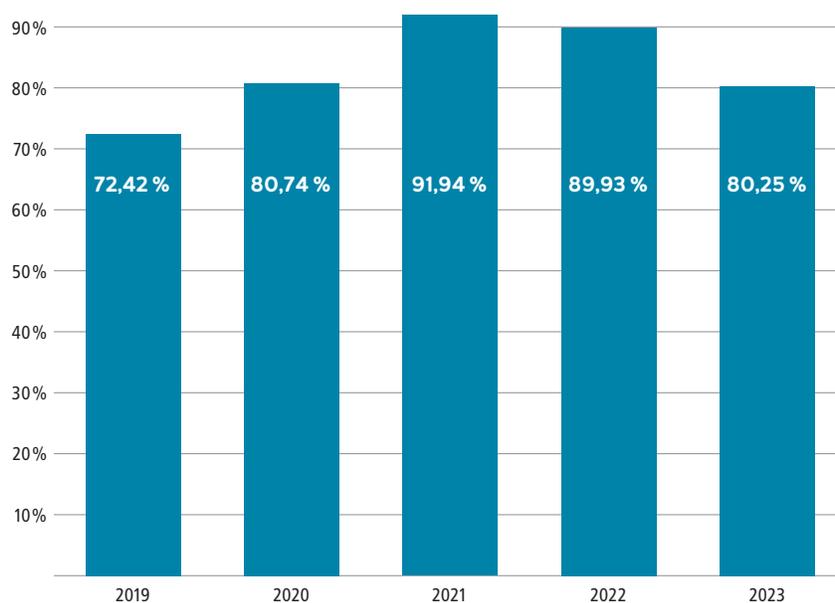


Le ratio du service de dette net représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

## FINANCEMENT (suite)

### RATIO D'ENDETTEMENT NET

---



Le ratio d'endettement net représente la proportion de la valeur nominale de la dette à long terme à la charge de la Société par rapport aux revenus annuels nets. La directive sectorielle sur la gestion de la dette établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la STM relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le ratio sous le seuil critique de 100 %. L'analyse des données permet de constater que pour l'exercice 2023, ce ratio atteint 80,25 %, soit sous le seuil critique de 100 %.

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

---

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 3 avril 2024.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

La directrice générale et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.



---

**Marie-Claude Léonard**

Directrice générale



---

**Julie Deschênes, CPA**

Trésorière et directrice exécutive

Finances, approvisionnement, affaires juridiques,  
normes et conformité et trésorerie

## Rapport des auditeurs indépendants

---



Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les tableaux complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières établies à des fins fiscales. Ces informations sont présentées dans l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état du déficit d'investissement consolidé à des fins fiscales, le « Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé » et dans le « Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autre point

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants comportant une opinion non modifiée signé en date du 3 avril 2024 relativement aux états financiers de la Société dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## Rapport des auditeurs indépendants (suite)

---

### Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel et le Rapport financier consolidé du MAMH, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le Rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Nous avons obtenu le Rapport financier consolidé du MAMH avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

## Rapport des auditeurs indépendants (suite)

---

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les tableaux complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> FCPA auditrice,  
permis de comptabilité publique no A113057

*Andrée Cossette CPA auditrice*

---

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal  
Andrée Cossette, CPA auditrice

## État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget (note 5)	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>REVENUS</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
Revenus provenant de l'ARTM		1 616 210	1 603 892	1 505 100
Subventions	4	115 757	87 864	83 638
Revenus (pertes) tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement		12 761	6 457	(5 111)
Autres revenus	5	37 348	46 892	41 610
		<b>1 782 076</b>	<b>1 745 105</b>	<b>1 625 237</b>
<b>Investissement</b>				
Revenus provenant de l'ARTM		4 590	4 311	21 765
Subventions	4	743 834	411 176	761 377
		<b>748 424</b>	<b>415 487</b>	<b>783 142</b>
		<b>2 530 500</b>	<b>2 160 592</b>	<b>2 408 379</b>
<b>CHARGES</b>				
Service bus, métro et transport adapté		1 877 155	1 900 554	1 779 655
Intérêts et frais de financement	6	192 449	176 174	149 866
		<b>2 069 604</b>	<b>2 076 728</b>	<b>1 929 521</b>
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>		<b>460 896</b>	<b>83 864</b>	<b>478 858</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>			<b>6 542 825</b>	<b>6 063 967</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>			<b>6 626 689</b>	<b>6 542 825</b>

## État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice		-	-
Modification de méthodes comptables	3	25 247	-
<b>Gains de réévaluation cumulés ajustés au début de l'exercice</b>		<b>25 247</b>	<b>-</b>
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>			
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur		(3 933)	-
Dettes à long terme évaluées à la juste valeur		619	-
<b>Montants consolidés reclassés dans l'état consolidé des résultats</b>			
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur		(22 410)	-
<b>Pertes de réévaluation nettes de l'exercice</b>		<b>(25 724)</b>	<b>-</b>
<b>Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice</b>		<b>(477)</b>	<b>-</b>

## Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Budget	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>460 896</b>	<b>83 864</b>	<b>478 858</b>
Moins : revenus d'investissement	(748 424)	(415 487)	(783 142)
<b>Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(287 528)</b>	<b>(331 623)</b>	<b>(304 284)</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Produit de cession	-	219	392
Amortissement	406 227	408 801	392 658
Perte (gain) sur cession	-	161	(367)
	<b>406 227</b>	<b>409 181</b>	<b>392 683</b>
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(333 047)	(317 243)	(327 635)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	316 641	286 559	266 923
Financement à long terme des activités de fonctionnement	12 783	10 786	8 219
	<b>(3 623)</b>	<b>(19 898)</b>	<b>(52 493)</b>
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(24 000)	(112 353)	(7 139)
Fonds de roulement	5 600	-	-
Fonds d'immobilisations	(660)	(1 748)	(1 451)
Dépenses constatées à pourvoir	(5 875)	126 029	(543)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(90 141)	(69 588)	(26 773)
	<b>(115 076)</b>	<b>(57 660)</b>	<b>(35 906)</b>
	<b>287 528</b>	<b>331 623</b>	<b>304 284</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## (Déficit) Excédent d'investissement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>748 424</b>	<b>415 487</b>	783 142
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<b>Immobilisations</b>				
Acquisitions	17	(967 085)	(864 022)	(942 097)
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités d'investissement		187 661	27 693	104 758
<b>Affectations</b>				
Activités de fonctionnement		24 000	112 353	7 139
Fonds de roulement		7 000	-	-
Fonds d'immobilisations		-	-	130 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés		-	-	(4 067)
		<b>31 000</b>	<b>112 353</b>	133 072
		<b>(748 424)</b>	<b>(723 976)</b>	(704 267)
<b>(Déficit) excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>		<b>-</b>	<b>(308 489)</b>	78 875

## État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	910 969	1 036 612
Placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	8	440 355	370 767
Compte à recevoir de l'ARTM		-	71 933
Subventions à recevoir	9	3 255 141	3 469 091
Autres débiteurs	10	70 134	82 644
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	20	4 431	-
		<b>4 681 030</b>	<b>5 031 047</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts temporaires	11	734 959	518 168
Compte à payer à l'ARTM		13 420	-
Créditeurs et frais courus	12	567 333	571 673
Revenus reportés	13	823 787	977 931
Dettes à long terme	14	4 668 236	4 837 039
Passif au titre des avantages sociaux futurs	15	216 737	208 774
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	16	105 138	-
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	20	16 007	-
		<b>7 145 617</b>	<b>7 113 585</b>
<b>DETTE NETTE</b>		<b>(2 464 587)</b>	<b>(2 082 538)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations	17	8 985 754	8 530 913
Stocks		81 704	76 170
Autres actifs non financiers	18	23 341	18 280
		<b>9 090 799</b>	<b>8 625 363</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (Tableau 1)</b>		<b>6 626 212</b>	<b>6 542 825</b>
<b>L'excédent accumulé est constitué des éléments suivants :</b>			
Excédent accumulé lié aux activités		6 626 689	6 542 825
Pertes de réévaluation cumulées		(477)	-
		<b>6 626 212</b>	<b>6 542 825</b>

Obligations contractuelles (note 21)

Droits contractuels (note 22)

Actifs éventuels (note 23)

Passifs éventuels (note 24)

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (note 25)

## État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Budget	2023	2022
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>	<b>460 896</b>	<b>83 864</b>	<b>478 858</b>
<b>Variation des immobilisations</b>			
Acquisitions	(967 085)	(864 022)	(942 097)
Produit de cession	-	219	392
Amortissement	406 227	408 801	392 658
Perte (gain) sur cession	-	161	(367)
	<b>(560 858)</b>	<b>(454 841)</b>	<b>(549 414)</b>
Variation des stocks	-	(5 534)	(9 190)
Variation des autres actifs non financiers	-	(5 061)	24 231
	-	<b>(10 595)</b>	15 041
<b>Augmentation de la dette nette exception faite des pertes de réévaluation nettes</b>	<b>(99 962)</b>	<b>(381 572)</b>	<b>(55 515)</b>
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	-	(477)	-
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(99 962)</b>	<b>(382 049)</b>	<b>(55 515)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>		<b>(2 082 538)</b>	<b>(2 027 023)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		<b>(2 464 587)</b>	<b>(2 082 538)</b>

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Note	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent lié aux activités de l'exercice		83 864	478 858
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		408 801	392 658
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		3 181	-
Perte (gain) sur cession d'immobilisations		161	(367)
		496 007	871 149
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	19	162 379	745 403
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		<b>658 386</b>	<b>1 616 552</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisitions <sup>(a,b)</sup>		(769 809)	(905 199)
Produit de cession		219	392
Variation des dépôts pour l'achat d'immobilisations		(3 938)	17 752
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>		<b>(773 528)</b>	<b>(887 055)</b>
<b>Activités de placement</b>			
Acquisitions de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement		(72 988)	(60 773)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement		3 400	34 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>		<b>(69 588)</b>	<b>(26 773)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Variation nette des emprunts temporaires		216 791	(181 566)
Émission de dette à long terme nette des refinancements de 390,5 M\$ (412,4 M\$ en 2022)		159 539	578 709
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(317 243)	(327 635)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>59 087</b>	<b>69 508</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(125 643)</b>	<b>772 232</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 036 612</b>	<b>264 380</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>910 969</b>	<b>1 036 612</b>

Voir les renseignements complémentaires à la note 19.

<sup>(a)</sup> Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2023 est établi à 302,4 M\$ (310,1 M\$ en 2022). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

<sup>(b)</sup> Le coût des immobilisations impayées relatif aux obligations liées à la mise hors service au 31 décembre 2023 est établi à 102 M\$. La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

## Charges consolidées par objet

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>	805 391	770 604
<b>Charges sociales</b>	278 387	265 277
<b>Biens et services</b>	405 306	350 277
<b>Intérêts et frais de financement</b>		
Frais de financement à court terme	30 514	10 372
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :		
de la Société	61 414	60 942
du gouvernement du Québec	84 246	78 552
	176 174	149 866
<b>Amortissement des immobilisations</b>	408 801	392 658
<b>Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>	3 181	-
<b>Autres</b>	(512)	839
	2 076 728	1 929 521

## Notes complémentaires

---

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés ligne par ligne regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

#### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, les obligations de mise hors service des immobilisations, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs, la juste valeur des instruments financiers dérivés, la juste valeur de la dette à long terme évaluée à la juste valeur, les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice ainsi que la charge de CNEST.

#### Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Il est possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications et les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une importante incertitude relative à la mesure, à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir le passif au titre des avantages sociaux futurs et pour les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à cette incertitude sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

## Notes complémentaires

---

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### c) Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus d'intérêts des placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### d) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajustée des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2023, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 10,9 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 21,1 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes: le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

## Notes complémentaires

---

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### d) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

##### Importante incertitude relative à la mesure

Les obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier significativement en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.

#### e) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différentes méthodologies pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels peuvent varier considérablement en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que toutes les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment à la durée des activités d'assainissement, et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### f) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsque les cinq critères suivants sont remplis: il existe une norme environnementale, la contamination dépasse cette norme, la Société est directement responsable ou elle accepte la responsabilité relative aux activités d'assainissement, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

#### g) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

#### h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans	Matériel roulant – bus	5 et 16 ans
Infrastructures du métro	20 à 40 ans	Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Tunnels	100 ans	Améliorations locatives	durée restante du bail
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans	Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans	Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations.

Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

#### i) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

#### j) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

À la date de la transaction, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les frais d'émission sont passés en charge alors que, pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ils sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

## Notes complémentaires

---

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### j) Instruments financiers (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement, le compte à recevoir de l'ARTM, les subventions à recevoir et les comptes clients généraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts temporaires, le compte à payer à l'ARTM, les créditeurs et les frais courus à l'exception des charges sociales, du passif au titre des sites contaminés, de la prolongation des mesures temporaires (Régime CSN) et de la provision pour litiges, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés ainsi que les dettes évaluées à la juste valeur sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux instruments financiers dérivés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'instrument financier est transférée.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative. Ces placements à court terme ont en général une échéance inférieure ou égale à six mois à partir de la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement.

#### Placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement

Les placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont évalués au coût après amortissement. À chaque date des états financiers, la Société évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements du fonds d'amortissement. Dans le cas où une telle indication existe, la Société doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

#### Dettes à long terme

La dette à long terme autre que les dettes à long terme évaluées à la juste valeur est comptabilisée au montant encaissé au moment de son émission, incluant l'escompte ou la prime et les frais d'émission. Après la comptabilisation initiale, la dette à long terme est évaluée au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

#### Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de marchandises, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La Société utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Chaque instrument financier dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme un élément d'actif financier et les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont classés à titre de passif financier.

## Notes complémentaires

---

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### j) Instruments financiers (suite)

##### Instruments financiers dérivés (suite)

La variation de la juste valeur de chaque instrument financier dérivé est comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché aux instruments financiers dérivés est reclassé à l'état consolidé des résultats.

##### Conversion des devises

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change de la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en date des états financiers.

Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs et les passifs en devises sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de ceux-ci. À ce moment, le cumul des gains et pertes de change non réalisés est contrepassé et un gain ou une perte de change est constaté à l'état consolidé des résultats.

##### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1:** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

**Niveau 2:** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

**Niveau 3:** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

#### k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

#### l) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

#### m) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état de (déficit) excédent d'investissement consolidé à des fins fiscales et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 28 novembre 2022, ajustées conformément aux NCCSP.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

#### Adoption initiale – instruments financiers (chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201)

À compter du présent exercice, la Société a adopté les exigences des chapitres SP 3450, *Instruments financiers*, SP 3041, *Placements de portefeuille*, SP 2601, *Conversion des devises* et SP 1201, *Présentation des états financiers*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne les informations à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers de la Société portent principalement sur ses placements du fonds d'amortissement et sa dette à long terme ainsi que sur les éléments de ses résultats, et les gains et pertes de réévaluation en découlant.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

#### POSTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

##### Actifs financiers

Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	29 481
---	--------

##### Passifs

Dette à long terme	(10 480)
--------------------	----------

Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	14 714
---	--------

##### Excédent accumulé

Gains (pertes) de réévaluation cumulés	25 247
--	--------

#### Adoption initiale – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

À compter du présent exercice, la Société a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Société comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Société qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

## Notes complémentaires

---

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Adoption initiale – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280) (SUITE)

Conformément aux nouvelles exigences, la Société doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Société à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

#### POSTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

---

##### Actifs financiers

Immobilisations	105 374
-----------------	---------

##### Passifs

Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	105 374
--	---------

##### Excédent accumulé

Dépenses constatées à pourvoir	(105 374)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	105 374

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 4. SUBVENTIONS

	2023	2022
<b>Fonctionnement</b>		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) <sup>(a)</sup>	73 400	69 599
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) <sup>(b)</sup>	4 292	2 466
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) <sup>(c)</sup>	4 514	5 719
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) <sup>(d)</sup>	5 203	5 388
Autres	455	466
	<b>87 864</b>	<b>83 638</b>
<b>Investissement</b>		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) <sup>(a)</sup>	353 215	603 277
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) <sup>(b)</sup>	52 786	186 996
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) <sup>(c)</sup>	2 559	(45 323)
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) <sup>(d)</sup>	(675)	10 609
Fonds Chantiers Canada (FCC) <sup>(e)</sup>	2 933	4 610
Décret Vendôme <sup>(f)</sup>	136	1 208
Autres	222	-
	<b>411 176</b>	<b>761 377</b>
	<b>499 040</b>	<b>845 015</b>

**(a) Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)**

En vertu du «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes» du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes aux projets d'immobilisations visant le maintien, l'amélioration, le développement ou l'électrification des réseaux de transport collectif notamment à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro, au prolongement du réseau du métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

**(b) Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)**

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le gouvernement du Québec. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard des acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du gouvernement du Québec et de 15,5 % de l'ARTM (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1er avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du gouvernement du Québec et de 15 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-2 et SOFIL-3). Les acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1er avril 2019 sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 90 % ou 95 % du gouvernement du Québec et de 10 % ou 5 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-4).

## Notes complémentaires

---

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 4. SUBVENTIONS (SUITE)

#### (c) Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

#### (d) Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Ce programme a pour objectifs généraux l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectif et le maintien des actifs de transport collectif. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : matériel roulant, équipements ou infrastructures de métro, autobus, véhicules de service, garages, terminus, centres administratifs, stationnements, abribus, supports à vélos et abris à vélos fermés et à accès contrôlé (vélostations), mesures préférentielles pour autobus, systèmes de transport intelligents et infrastructures de transport actif améliorant l'accès des citoyennes et citoyens aux réseaux de transport collectif. Les acquisitions sont admissibles à des taux variant de 90 % à 100 %. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, sera de 40 % pour un projet de développement et de 50 % pour un projet de maintien des actifs. Le gouvernement du Québec vient compléter le reste du financement admissible par une subvention sur service de dette. Les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) s'ajoutent à la part provinciale. La balance des dépenses admissibles est assumée par la Société.

#### (e) Fonds Chantiers Canada (FCC)

Ce programme du gouvernement fédéral permet de réaliser des investissements dans les infrastructures publiques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et, dans certains cas, au secteur privé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. La contribution maximale fédérale peut représenter pour la Société jusqu'à un tiers du total des coûts admissibles.

#### (f) Décret Vendôme

Le 10 mars 2022, une convention d'aide financière a été signée par les parties visées par le pôle multimodal Vendôme et le CUSM à savoir la STM, le CUSM, le RTM et le MTMD. Cette convention vient préciser les conditions et les modalités de la subvention autorisée pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM en vertu du décret no 208-2022 du 23 février 2022.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 5. AUTRES REVENUS

	2023	2022
Publicité	23 380	21 227
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	9 384	8 035
Autres	14 128	12 348
	<b>46 892</b>	<b>41 610</b>

Un reclassement des données budgétaires relatif à l'état consolidé des résultats a été apporté. Il consiste au retrait de la ligne "nouvelles sources de revenus à identifier" au montant de 77,7 M\$ en 2023 (43 M\$ en 2022). Cette dernière a été répartie par l'augmentation des revenus de fonctionnement provenant de l'ARTM de 26,5 M\$ en 2023 (25 M\$ en 2022) et par une diminution de 51,2 M\$ des charges de service bus, métro et transport adapté en 2023 (18 M\$ en 2022).

#### 6. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2023	2022
Frais de financement à court terme	30 514	10 372
Intérêts sur la dette à long terme	145 660	139 494
	<b>176 174</b>	<b>149 866</b>

#### 7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Trésorerie	144 959	346 880
Équivalents de trésorerie	766 010	689 732
	<b>910 969</b>	<b>1 036 612</b>

Les équivalents de trésorerie sont constitués de certificats de placement garanti. Ils portent intérêt à des taux variant de 5,36 % à 6,09 % (4,75 % à 5,25 % en 2022) et viennent à échéance jusqu'en avril 2024 (juin 2023 en 2022).

## Notes complémentaires

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE DÉTENUS DANS DES FONDS D'AMORTISSEMENT

	2023	2022
Encaisse	4 679	24 481
Obligations et coupons d'obligations	432 917	344 295
Intérêts à recevoir	2 759	1 991
	<b>440 355</b>	<b>370 767</b>

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2023		2022	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt effectif pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2026	10 961	1,25 %	-	-
2027	20 515	3,55 %	20 427	1,39 %
2028	20 603	3,53 %	20 447	3,55 %
1 à 5 ans	52 079	3,05 %	40 874	2,47 %
6 à 10 ans	190 160	3,05 %	149 650	2,32 %
11 à 15 ans	43 187	5,06 %	4 253	4,14 %
16 à 20 ans	147 491	4,59 %	149 518	4,47 %
	<b>432 917</b>	<b>3,77 %</b>	<b>344 295</b>	<b>3,29 %</b>

Les obligations détenues par la Société se composent essentiellement de titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes. Elles comprennent notamment des obligations émises par la Ville de Montréal qui s'élèvent à 73,9 M\$ (60,6 M\$ en 2022).

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 9. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2023	2022
<b>Gouvernement du Québec</b>		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme <sup>(a)</sup>	3 005 572	3 143 900
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	19 466	18 907
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	184 485	231 482
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	5 022	20 167
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	19 783	20 104
Fonds Chantiers Canada (FCC)	17 256	31 110
Décret Vendôme	3 557	3 421
	<b>3 255 141</b>	<b>3 469 091</b>

<sup>(a)</sup> Un montant de 139 M\$ est relatif au programme SOFIL (156,3 M\$ en 2022), un montant de 212,4 M\$ est relatif au programme PAFFITC (234,2 M\$ en 2022) et un montant de 236 M\$ est relatif au programme PAGITC (249,6 M\$ en 2022).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 924,2 M\$ (3 082,1 M\$ en 2022) s'établissent comme suit :

	2023			2022		
	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt effectif pondéré	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré
2023	-	-	-	286 587	-	2,71 %
2024	270 878	-	2,89 %	225 420	39 049	2,84 %
2025	243 638	5 732	2,94 %	198 253	44 781	2,87 %
2026	233 563	5 732	2,92 %	188 179	44 782	2,85 %
2027	216 405	13 633	3,03 %	171 021	52 682	2,95 %
2028	202 253	14 634	3,08 %	-	-	-
1 à 5 ans	1 166 737	39 731	2,97 %	1 069 460	181 294	2,84 %
6 à 10 ans	828 361	73 168	3,14 %	713 843	268 413	3,06 %
11 à 15 ans	582 799	33 436	3,13 %	502 119	87 119	2,94 %
16 à 20 ans	199 989	-	2,82 %	259 852	-	2,64 %
	<b>2 777 886</b>	<b>146 335</b>	<b>3,05 %</b>	<b>2 545 274</b>	<b>536 826</b>	<b>2,91 %</b>

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 10. AUTRES DÉBITEURS

	2023	2022
Réclamations de taxes aux gouvernements	35 684	36 489
Comptes clients généraux <sup>(a)</sup>	34 450	46 155
	<b>70 134</b>	<b>82 644</b>

<sup>(a)</sup> Une provision pour mauvaises créances de 5 M\$ (5,7 M\$ en 2022) a été déduite des comptes clients généraux.

#### 11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et ses coûts afférents aux projets d'immobilisations jusqu'à concurrence de 1 000 M\$ (1 100 M\$ en 2022).

Cette somme de 1 000 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de sa date d'émission. Au 31 décembre 2023, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 10 M\$ (55 M\$ en 2022) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 5,15 % (4,39 % en 2022).

De plus, la Société disposait en 2022 d'une marge de crédit commise de 100 M\$ avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit était le taux de base de l'institution bancaire réduit de 1,00 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Au 31 décembre 2022, la marge de crédit était inutilisée et portait intérêt à un taux de 5,45 %. Cette marge a été fermée au courant de l'année 2023.

De plus, la Société dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus à être subventionnés par le gouvernement du Québec, pour un montant autorisé de 2 149,2 M\$ (1 135,5 M\$ en 2022). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit correspond au taux moyen des bons du Trésor du Québec dont l'échéance est de 91 jours majoré de 0,02 %, calculé au jour le jour et payable au plus tard le premier jour du mois suivant. Au 31 décembre 2023, la valeur nominale des emprunts sur marge de crédit auprès de Financement-Québec totalise 725 M\$, incluant des intérêts capitalisés de 33,8 M\$ (463,2 M\$ en 2022, incluant des intérêts capitalisés de 5,7 M\$). Le taux sur ces emprunts temporaires est de 5,09 % (4,38 % en 2022).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	410 838	420 079
Salaires et charges sociales	104 042	99 377
Intérêts courus sur la dette à long terme	31 074	30 279
Dépôts et retenues de garantie	2 005	2 657
Passif au titre des sites contaminés <sup>(a)</sup>	9 744	11 356
Prolongation des mesures temporaires (Régime CSN)	7 528	6 646
Autres	2 102	1 279
	<b>567 333</b>	<b>571 673</b>

<sup>(a)</sup> Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une augmentation des comptes clients généraux. Au 31 décembre 2023, aucun recouvrement n'a été comptabilisé (aucun en 2022) (note 10).

#### 13. REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
Subventions <sup>(a)</sup>	815 752	969 801
Redevances publicitaires	8 035	7 986
Loyers	-	144
	<b>823 787</b>	<b>977 931</b>

<sup>(a)</sup> Un montant de 2,2 M\$ est relatif au programme PAFFITC (aucun en 2022), un montant de 21,6 M\$ est relatif au programme SOFIL (16,2 M\$ en 2022) et un montant de 792 M\$ est relatif au programme PAGTCP (953,6 M\$ en 2022). Le MTMDQ (ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec) a octroyé sous forme de paiement au comptant des dépenses de six projets incluant le projet de prolongement de la ligne bleue. Cette somme est comprise dans le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (note 7).

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 14. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Obligations et emprunts bancaires évalués au coût après amortissement à des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,70 % à 5,45 % (0,45 % à 5,85 % en 2022) échéant de février 2024 à décembre 2043	4 573 737	4 837 039
Obligations en devises évaluées à la juste valeur à des taux d'intérêt variables qui varient de 4,92 % à 5,85 % échéant de janvier 2024 à juin 2027	94 499	-
	<b>4 668 236</b>	<b>4 837 039</b>

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement-Québec la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M\$ (105,6 M\$ en 2022).

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2023				2022	
	Dollars canadiens	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt effectif pondéré	Dollars canadiens	Taux d'intérêt nominal pondéré
2023	-	-	-	-	707 732	2,62 %
2024	500 145	82 465	417 680	3,35 %	451 237	3,26 %
2025	268 253	-	268 253	2,83 %	219 239	2,52 %
2026	423 066	112 450	310 616	2,72 %	373 942	2,53 %
2027	376 263	36 348	339 915	3,31 %	327 025	3,18 %
2028	261 223	19 583	241 640	3,02 %	-	-
1 à 5 ans	1 828 950	250 846	1 578 104	3,07 %	2 079 175	2,82 %
6 à 10 ans	1 100 311	71 767	1 028 544	3,04 %	1 027 243	2,80 %
11 à 15 ans	1 243 196	136 531	1 106 665	3,36 %	673 969	3,05 %
16 ans et plus	519 990	45 500	474 490	2,85 %	1 068 403	3,11 %
	<b>4 692 447</b>	<b>504 644</b>	<b>4 187 803</b>	<b>3,12 %</b>	<b>4 848 790</b>	<b>2,91 %</b>

## Notes complémentaires

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2023	2022
<b>Répartition de la dette à long terme aux fins de son remboursement</b>		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	440 355	370 767
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	1 327 871	1 395 923
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise – gouvernement du Québec	2 924 221	3 082 100
	<b>4 692 447</b>	<b>4 848 790</b>

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 15. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2023	2022
Régimes de retraite à prestations déterminées	(18 407)	(6 635)
Autres types de régimes à prestations déterminées	235 144	215 409
	216 737	208 774

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 98,3 M\$ (105,9 M\$ en 2022). Voir la présente note au point f.

#### a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (ci-après le « Régime CSN ») alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (ci-après le « Régime 1992 »). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 10,172 % (10,172 % en 2022) pour les employés et aussi de 10,172 % (10,172 % en 2022) pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 10,255 % (10,255 % en 2022) pour les employés et aussi de 10,255 % (10,255 % en 2022) pour la Société.

Pour les services rendus avant le 1er janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen. Quant aux services rendus à compter du 1er janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire annuel pour chaque année de participation, indexé avant la retraite selon la situation financière du régime, sans dépasser le salaire industriel moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite 1992 aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021, alors que la plus récente du régime de retraite CSN a été effectuée en date du 31 décembre 2020. Aux fins de la comptabilité, les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite 1992 et CSN ont été effectuées en date du 31 décembre 2020.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé et des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 15. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

#### b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	(6 297 956)	-	(6 141 299)	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	6 333 525	259 800	6 179 347	248 805
Situation de déficit	35 569	259 800	38 048	248 805
Pertes actuarielles non amorties	(53 976)	(24 656)	(44 683)	(33 396)
(Actif) passif au titre des prestations constituées	(18 407)	235 144	(6 635)	215 409
<b>(Actif) passif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>(18 407)</b>	<b>235 144</b>	<b>(6 635)</b>	<b>215 409</b>

#### c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	(3 269)	-	(2 370)	-
Obligation au titre des prestations constituées	38 838	259 800	40 418	248 805
<b>Déficit de capitalisation</b>	<b>35 569</b>	<b>259 800</b>	<b>38 048</b>	<b>248 805</b>

#### d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	6 141 299	-	5 957 451	-
Rendement prévu des actifs des régimes	381 200	-	339 958	-
Perte actuarielle sur le rendement des actifs des régimes	(117 745)	-	(54 760)	-
Rendement réel des actifs des régimes	263 455	-	285 198	-
Cotisations de l'employeur	84 992	5 386	82 150	5 369
Cotisations des employés	90 625	-	90 466	-
Prestations versées	(282 415)	(5 386)	(273 966)	(5 369)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 297 956</b>	<b>-</b>	<b>6 141 299</b>	<b>-</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>	<b>6 101 392</b>	<b>-</b>	<b>5 774 793</b>	<b>-</b>

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 15. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

#### e) Obligation au titre des prestations constituées

	2023		2022	
	Régimes de retraite <sup>(a)</sup>	Autres types de régimes	Régimes de retraite <sup>(a)</sup>	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	6 179 347	248 805	5 994 704	235 273
Coût des services rendus au cours de l'exercice	143 601	11 593	157 031	8 079
Cotisations au fonds de stabilisation	14 034	-	13 862	-
Coût des services passés	-	-	-	(166)
Prestations versées	(282 415)	(5 386)	(273 966)	(5 369)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	381 745	7 248	340 975	6 506
(Gain) perte survenu dans l'exercice sur l'obligation	(102 787)	(2 460)	(53 259)	4 482
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 333 525</b>	<b>259 800</b>	<b>6 179 347</b>	<b>248 805</b>

<sup>(a)</sup> Au 31 décembre 2023, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 558,3 M\$ (1 673 M\$ au 31 décembre 2022) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

#### f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	143 601	11 593	157 031	8 079
Cotisations au fonds de stabilisation	14 034	-	13 862	-
Coût des services passés	-	-	-	(166)
Cotisations des employés	(90 625)	-	(90 466)	-
Amortissement des pertes actuarielles	5 665	6 280	5 559	4 517
Charge au titre des avantages de retraite	72 675	17 873	85 986	12 430
Intérêts débiteurs sur l'obligation	381 745	7 248	340 975	6 506
Rendement prévu des actifs des régimes	(381 200)	-	(339 958)	-
Charge d'intérêt	545	7 248	1 017	6 506
<b>Charge totale</b>	<b>73 220</b>	<b>25 121</b>	<b>87 003</b>	<b>18 936</b>

## Notes complémentaires

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 15. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

#### g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	6,25 %	3,00 %	6,24 %	2,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,27 %	-	5,76 %	-
Taux de croissance des salaires	2,12 %	2,15 %	2,12 %	2,20 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	5,55 %	-	5,55 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,57 %	-	3,57 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2040	-	2040

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 16. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent principalement les situations suivantes :

- L'assainissement de terrains des centres de transport et des autres bâtiments, ainsi que les frais afférents, requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lorsque la Société cesse définitivement d'exercer des activités appartenant à l'une des catégories désignées par le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*.
- Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont relatives à la disposition des autobus et voitures de métro et à la remise en état des lieux à l'échéance de baux immobiliers.

L'existence de telles obligations n'implique cependant pas l'obligation d'effectuer des travaux immédiats. Le moment auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant dans certains cas être différente de la période d'amortissement des immobilisations liées aux obligations.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 208,6 M\$.

	2023
Solde au début de l'exercice	-
Passifs engagés	105 374
Passifs réglés	(3 417)
Charge de désactualisation	3 181
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>105 138</b>

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes:

	2023
Taux d'actualisation	3,1 %
Taux d'inflation	2,3% à 3,0%
Période d'actualisation restante du passif	1 à 37 ans
Période d'amortissement restante des immobilisations liées aux obligations	1 à 37 ans

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### 17. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2022	Augmentation	Dispositions et radiation <sup>(a)</sup>	Solde au 31-12-2023
<b>Coût</b>				
Terrains	242 438	15 613	-	258 051
Immeubles <sup>(b)</sup>	1 436 396	234 100	-	1 670 496
Infrastructures du métro <sup>(b)</sup>	3 327 893	121 477	37 313	3 412 057
Tunnels	330 416	9	-	330 425
Infrastructures locales et régionales	89 903	12 882	2 200	100 585
Matériel roulant - voitures de métro <sup>(b)</sup>	2 433 908	4 715	-	2 438 623
Matériel roulant - bus <sup>(b)</sup>	1 773 776	9 931	3 912	1 779 795
Matériel roulant - véhicules de service	71 265	6 371	1 447	76 189
Améliorations locatives <sup>(b)</sup>	8 035	9 918	2 783	15 170
Équipements de bureau et logiciels	414 407	29 233	92 039	351 601
Machinerie, outillage et équipements	335 461	21 530	2 973	354 018
	10 463 898	465 779	142 667	10 787 010
Immobilisations en cours	1 625 939	398 243	-	2 024 182
	12 089 837	864 022	142 667	12 811 192
<b>Amortissement cumulé</b>				
Immeubles	273 845	45 777	-	319 622
Infrastructures du métro	1 196 572	134 778	37 313	1 294 037
Tunnels	118 812	6 275	-	125 087
Infrastructures locales et régionales	55 339	4 211	2 200	57 350
Matériel roulant - voitures de métro	447 744	58 834	-	506 578
Matériel roulant - bus	934 967	95 810	3 912	1 026 865
Matériel roulant - véhicules de service	53 316	5 198	1 447	57 067
Améliorations locatives	7 021	7 356	2 736	11 641
Équipements de bureau et logiciels	286 808	33 806	92 039	228 575
Machinerie, outillage et équipements	184 500	16 756	2 640	198 616
	3 558 924	408 801	142 287	3 825 438
<b>Valeur comptable nette</b>	8 530 913			8 985 754

<sup>(a)</sup> Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2022).

<sup>(b)</sup> Le coût des immeubles, des infrastructures du métro, du matériel roulant - voitures de métro, du matériel roulant - bus et des améliorations locatives inclut les coûts de mise hors service établis à 103,6 M \$ en 2023.

## Notes complémentaires

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 18. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2023	2022
Dépôts pour l'achat d'immobilisations	9 803	5 865
Frais payés d'avance	13 525	12 147
Autres	13	268
	<b>23 341</b>	<b>18 280</b>

### 19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
<b>Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement</b>		
Compte à recevoir de l'ARTM	71 933	(32 930)
Subventions à recevoir	213 950	(152 626)
Autres débiteurs	12 510	31 604
Compte à payer à l'ARTM	13 420	-
Créditeurs et frais courus <sup>(a)</sup>	3 404	(41 015)
Revenus reportés	(154 144)	932 290
Passif au titre des avantages sociaux futurs	7 963	18 426
Stocks	(5 534)	(9 190)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat d'immobilisations)	(1 123)	(1 156)
	<b>162 379</b>	<b>745 403</b>
<b>Autres renseignements</b>		
Intérêts reçus	5 088	2 509
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	30 514	10 372
Intérêts payés sur la dette à long terme	144 865	135 041

<sup>(a)</sup> Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2023 est établi à 302,4 M\$ (310,1 M\$ en 2022). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

## Notes complémentaires

---

**Au 31 décembre 2023**

(en milliers de dollars)

### 20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les instruments financiers dérivés et certaines dettes évaluées à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur des dettes évaluées à la juste valeur ainsi que les instruments financiers dérivés s'y rattachant, la Société a appliqué des techniques d'évaluation à partir des paiements futurs qui sont escomptés au taux d'intérêt fixe ainsi qu'à partir d'une courbe de taux d'intérêt observable sur le marché. La courbe prend également en considération le taux de change. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de ces dérivés indique un passif non réalisé de 14,3 M \$.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

#### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier.

La valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont investies auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement n'est pas significatif, puisque ces placements sont composés essentiellement de titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes.

Le risque de crédit associé aux soldes du compte à recevoir de l'ARTM et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec n'est pas significatif, puisqu'ils sont composés de sommes à recevoir d'entités gouvernementales.

Le risque de crédit associé aux soldes des comptes clients généraux, n'est pas significatif, puisque la Société évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour mauvaises créances, au 31 décembre se détaille comme suit:

	2023	2022
Non en souffrance	33 467	44 633
En souffrance		
De 60 à 90 jours	29	31
De 90 à 120 jours	24	14
Plus de 120 jours	5 896	7 166
	39 416	51 844
Moins provision pour mauvaises créances	(4 966)	(5 689)
Total des comptes clients généraux	34 450	46 155
<b>Conciliation de la provision pour mauvaises créances</b>		
Solde au début	5 689	5 222
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	(122)	1 531
Montants recouvrés	(601)	(1 064)
Solde à la fin	4 966	5 689

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour dépréciation des autres débiteurs. Le type de clients, l'historique de paiements, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été radiées sont comptabilisés dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats dans la période d'encaissement.

La Société est d'avis que la provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de la Société sont assurés par des versements mensuels de l'ARTM selon un budget établi annuellement, des emprunts à long terme et des facilités de crédit à court terme, permettant d'assurer des entrées de fonds suffisantes pour faire face aux engagements financiers lorsque requis.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le sommaire des échéances en valeur nominale des flux monétaires des passifs financiers est présenté au tableau suivant:

	2023				Total
	Moins d'un an	de 1 à 3 ans	de 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts temporaires	9 971	724 988	-	-	734 959
Compte à payer à l'ARTM	13 420	-	-	-	13 420
Créditeurs et frais courus <sup>(a)</sup>	512 966	1 914	-	16 725	531 605
Dettes à long terme	500 145	691 319	637 486	2 863 497	4 692 447
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	12 693	1 677	1 637	-	16 007
	<b>1 049 195</b>	<b>1 419 898</b>	<b>639 123</b>	<b>2 880 222</b>	<b>5 988 438</b>

<sup>(a)</sup> À l'exception des charges sociales, des passifs au titre des sites contaminés, de la prolongation des mesures temporaires (Régime CSN) et de la provision pour litiges.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

#### Risque de change

Dans le cours normal de son exploitation, la Société réalise des achats en dollar américain et est donc exposée aux fluctuations des devises.

Pour la dette à long terme libellée en devise, la Société a conclu des contrats de change à terme. À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour l'euro est de 1,4626. Une variation du dollar canadien de 1 % par rapport à l'euro à la date de l'état consolidé de la situation financière aurait augmenté (diminué) de 0,5 M\$ les gains et pertes de réévaluation de 2023.

#### Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société a l'intention de conserver ses placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement et ses débiteurs jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variables, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur les flux de trésorerie futurs de la Société. Les autorisations d'emprunts temporaires portent intérêt à un taux variable, cet emprunt temporaire est exposé aux changements de taux d'intérêt qui pourraient survenir dans le futur.

Pour la dette à long terme portant intérêt à un taux variable, la Société a conclu des contrats à terme de taux d'intérêt. L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 0,1 M\$ les gains et pertes de réévaluation de 2023.

#### Autre risque de prix

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur le prix du carburant est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de ces dérivés indique un actif non réalisé de 2,8 M\$.

## Notes complémentaires

---

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 21. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes :

##### a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 546,4 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 14 septembre 2027 au 31 juillet 2043. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 25,1 M\$ pour 2024, 26,1 M\$ pour 2025, 27,1 M\$ pour 2026, 27 M\$ pour 2027, 26,9 M\$ pour 2028 et 414,2 M\$ pour 2029 et les années suivantes.

##### b) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (3 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2024 et décembre 2026. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2023, la Société s'est engagée à payer 0,7177\$/litre sur 10,8 millions de litres, 0,9240\$/litre sur 18,3 millions de litres et 0,7837\$/litre sur 42,3 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 71,4 millions de litres au montant total de 57,8 M\$.

##### c) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro et de l'accessibilité

Dans le cadre des Grands programmes de maintien des actifs du métro et de l'amélioration de l'accessibilité dans les stations de métro, la Société a octroyé des contrats de services et de fournitures à divers fournisseurs. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2027. Le solde résiduel de ces contrats au 31 décembre 2023 est de 418,5 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 100% pour un montant total de 340,8 M\$.

##### d) Centre de transport Bellechasse

Afin d'augmenter son offre de service bus et d'accueillir les bus supplémentaires, la Société a octroyé de 2019 à 2023, des contrats à des firmes spécialisées pour la construction du centre de transport Bellechasse. Le solde résiduel de ces contrats est de 66,1 M\$ et ces derniers constituent la deuxième phase de la construction du centre qui est prévue s'échelonner jusqu'en 2024.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 85% pour un montant total de 56,2 M\$.

##### e) Contrôle de trains

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux préparatoires pour la réalisation du projet qui s'échelonnent jusqu'en 2030. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2023 est de 23,8 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 85 % pour un montant de 20,2 M\$.

##### f) Prolongement de la ligne Bleue

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux pour la réalisation du projet qui s'échelonnent jusqu'en 2030. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2023 est de 576,7 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention à 100 % pour un montant de 576,7 M\$.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 22. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 21 - obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 357 M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2023 sont présentés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2024	2025	2026	2027	2028	2029 à 2037	Total
36 224	31 999	32 512	32 424	31 383	192 454	356 996

#### 23. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Société a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

#### 24. PASSIFS ÉVENTUELS

##### a) Réclamations et assurances

Le total des montants réclamés par les parties demanderesse s'établit à 1 619,5 M\$ (1 611,2 M\$ en 2022). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 119,5 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2023, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations. Les avocats de la Société considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) a été autorisée par la Cour Supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon le RAPLIQ, le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé, soit l'ARTM et Exo) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective, les auditions de la cause se sont déroulées et nous sommes présentement en attente de jugement de la Cour supérieure. La Société n'est donc pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

La Société auto-assure les risques d'accidents routiers de ses véhicules.

##### b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

## Notes complémentaires

---

### Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

#### 25. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

##### Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert des biens. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2023, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des terminus à l'ARTM, et l'ARTM transfèrera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

#### 26. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

## Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	32 867	31 119
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 124	10 124
Financement des investissements en cours	(862 327)	(553 838)
Dépenses constatées à pourvoir	(250 619)	(116 224)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 688 645	7 163 645
Pertes de réévaluation cumulées	(477)	-
	<b>6 626 212</b>	<b>6 542 825</b>

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

### Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

### Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

### Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, réparation ou rénovation de certaines immobilisations.

### Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

### Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

## Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

### Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations, aux frais d'émissions et d'intérêts.

	2023	2022
<b>Avantages sociaux futurs</b>	(99 023)	(99 023)
<b>Activités de fonctionnement à financer à long terme</b>		
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(102 664)	-
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(59 479)	(27 930)
<b>Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir</b>		
Financement des activités de fonctionnement	10 547	10 729
	(250 619)	(116 224)

### Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Fonds d'amortissement	440 355	370 767
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	2 924 221	3 082 100
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette aux fins des activités de fonctionnement	(9 428)	(9 075)
Immobilisations	8 985 754	8 530 913
	12 340 902	11 974 705
<b>Passif</b>		
Dette à long terme	(4 692 447)	(4 848 790)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	40 190	37 730
	(4 652 257)	(4 811 060)
	7 688 645	7 163 645

## Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
<b>Dettes à long terme</b>		
Obligations et emprunts bancaires	4 692 447	4 837 039
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer à long terme	862 327	553 838
Activités de fonctionnement à financer à long terme	48 932	17 201
<b>Déduire</b>		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(440 355)	(370 767)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(2 924 221)	(3 082 100)
	<b>2 239 130</b>	<b>1 955 211</b>

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de contributions ou d'autres revenus autonomes futurs.

**Publié par la Société  
de transport de Montréal**

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9260  
Montréal (Québec) H5A 1J6

**[stm.info](http://stm.info)**